

COMMUNE DES GRANGES-LE-ROI

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Les éléments du patrimoine architectural et urbain sont repérés sur le plan de zonage par un chiffre blanc.

- 1 Abbaye de l'Oüive
- 2 Ferme de La Villeneuve
- 3 Four à chaux
- 4 Église
- 5 Presbytère
- 6 Mairie
- 7 Ferme rue de Marchais
- 8 Petite ferme rue d'Angerville
- 9 Petite ferme rue d'Étampes
- 10 Petite ferme rue de la Sablonnière
- 11 Petite ferme rue de la Sablonnière
- 12 Maison rurale rue Sauvage
- 13 Maison rurale à l'angle de la rue d'Angerville et de la rue Gillon
- 14 Linéaire de maisons rurales rue d'Angerville
- 15 Maisons rurales rue des Popineaux
- 16 Maison de manouvrier rue d'Angerville
- 17 Ancien atelier rue d'Angerville
- 18 Villa rue d'Étampes
- 19 Villa rue d'Angerville
- 20 Mur 38, rue d'Angerville (face à l'église)
- 21 Mur 50, rue d'Angerville
- 22 Mur 70-72, rue d'Angerville
- 23 Mur 84, rue d'Angerville
- 24 Mur 88, rue d'Angerville
- 25 Mur 102, rue d'Angerville
- 26 Mur 114, rue d'Angerville
- 27 Mur 116, rue d'Angerville
- 28 Mur de l'école - 63, rue d'Angerville
- 29 Mur 73, rue d'Angerville
- 30 Mur 101, rue d'Angerville
- 31 Mur Rue des Grands Fossés
- 32 Mur Rue de l'Ancienne École
- 33 Mur Rue de l'Air
- 34 Mur 31, rue de la Fontaine
- 35 Mur 4-6, rue Sauvage
- 36 Mur 10, Rue Sauvage
- 37 Mur de la Mairie - Rue des Popineaux
- 38 Mur du verger communal - rue Richardville
- 39 Mur Ruelle des Groues
- 40 Mur à l'angle de la rue d'Angerville et de la rue Gillon
- 41 Mur Ruelle des Champs
- 42 Monuments aux morts - Rue d'Angerville
- 43 Croix de l'église - Place de l'église
- 44 Croix de cimetière
- 45 Calvaire - Rue d'Angerville
- 46 Croix - Rue d'Angerville - Rue des Jallots
- 47 Croix des Champs - rue d'Étampes
- 48 Croix - La Tête des Granges
- 49 Fontaine Frileuse

BOURG
ÉCHELLE : 1 / 2000

0 25 50 75 100 m

APPROBATION DU PLU
20/04/2023

SARL LEDEZ-LEGENDRE
23, avenue Carnot
91370 Verrières-le-Buisson

ATELIER DE L'OURS
8, impasse des Trois Sœurs
75011 Paris

Liste des emplacements réservés

- 1 Aménagement d'une sente piétonne et d'un espace paysager entre la rue d'Angerville et la rue Grimoire
Bénéficiaire : Commune ; Superficie : 1 385 m²
- 2 Elargissement de la rue Sauvage
Bénéficiaire : Commune ; Superficie : 290 m²
- 3 Sentier pédestre le long du chemin d'Orléans
Bénéficiaire : Commune ; Superficie : 1 285 m²

Légende

Zones

- Zone agricole Ap
- Zone agricole A
- Zone naturelle N
- Zone urbaine Ua
- Zone urbaine Ub
- Zone urbaine jardin Uj
- Zone à urbaniser AU
- Zone naturelle humide Nzh
- Zone naturelle équipement Ne
- Zone agricole Ah
- Zone naturelle jardin Nj

- Espace Boisé Classé
- Bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination
- Secteur soumis à OAP
- Emplacement réservé
- Axe de ruissellement
- Limite de la lisière du massif boisé de plus de 100 hectares en dehors du site urbain constitué
- Commerces à préserver

Éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Ensemble bâti
- Mur
- Élément du petit patrimoine

Éléments du patrimoine paysager et environnemental à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

- Garenne, remise
- Jardin remarquable
- Verger
- Étang, Mare
- Haie ou alignement d'arbres
- Chemin enherbé
- Arbre remarquable

